



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

DECLARATION LIMINAIRE

GT Cadres supérieurs – 2 mai 2017

Monsieur le Président,

Il y a un mois, le SCSFiP vous faisait part de son incompréhension face à votre empressement à modifier le calendrier des mouvements comptables.

À l'instar des autres organisations syndicales, le SCSFiP avait refusé de participer à ce GT.

Moins d'un mois après, vous nous réunissez à nouveau pour notamment nous présenter le même document relatif aux mouvements comptables.

Si rien n'a changé de votre côté, rassurez-vous, le SCSFiP est constant lui aussi et considère notamment que l'introduction d'un mouvement local de comptables est une mesure totalement paradoxale, alors que dans le même temps il faut une décision d'une CAP nationale pour faire bouger (à sa demande) un agent dans un même département mais sur des RAN distantes de quelques kilomètres... équité : où es-tu ?

Le SCSFiP est également constant dans la défense des intérêts des cadres supérieurs et le moins que l'on puisse dire est que la seconde fiche consacrée aux évolutions des règles d'accès aux postes comptables constitue une attaque frontale contre les Inspecteurs Principaux et les AFIPA de la DGFIP tant sur le fond que sur la forme des propositions et des arguments avancés.

Quelques exemples :

- Première provocation de la fiche : « *les IP ont vocation en premier lieu à occuper des emplois administratifs avant d'accéder au grade d'AFIPA* »

En écrivant cela, vous faites totalement abstraction de la dégradation continue depuis la fusion des conditions d'accès au grade d'AFIPA.

Compte tenu de cette vocation à devenir AFIPA, vous souhaitez imposer une condition de durée minimum d'exercice dans le grade d'IP pour prétendre accéder à un poste C2.

Monsieur le président, ne vous trompez pas de sujet, c'est parce que les IP n'ont pas de réelles perspectives administratives qu'ils se dirigent de manière légitime vers des postes comptables.

Alors, si vous voulez être audible sur une telle contrainte, engagez-vous sur une augmentation durable et importante du taux de promotion d'IP à AFIPA. Créer en nombre des débouchés HE A pour les IP sur la filière administrative pour tenir compte de la technicité de certaines fonctions, technicité qui n'est pas propre à la seule fonction de comptable comme le laisse sous-entendre la note qui semble reprendre mot pour mot les arguments d'un lobby de comptables bien identifié.

- Deuxième provocation de la fiche : l'instauration d'un interclassement entre les grades pour les accès à tous les postes visant à la recherche d'une meilleure équité géographique dans les affectations...

Là aussi cette proposition semble écrite pour répondre à une revendication du même lobby...

Les victimes de ce nouveau système par rapport à l'ancien seront bien évidemment les Inspecteurs Principaux et les AFIPA qui se sont soumis à la loterie des affectations géographiques à l'aveugle au moins une fois lors de leur nomination au grade d'IP et pour les AFIPA, une deuxième fois lors de leur accès à ce grade.

Les IP et les AFIPA n'ont pas eu la chance d'avoir 5 mouvements pour obtenir une affectation compatible avec leurs contraintes personnelles et familiales.

Que les AFIPA et les IP disposent d'un traitement hiérarchisé lors de l'accès aux postes comptables n'est que la juste reconnaissance des efforts de mobilité géographique subis de manière plus drastique,

Vous prônez l'équité alors banco, mettez en œuvre les mêmes conditions d'affectations dans l'entrée des grades d'IP, d'AFIPA et d'IDIV... à défaut, le traitement différencié pour l'accès aux postes n'est pas du tout choquant.

Les IP et les AFIPA ne peuvent pas accepter l'équité à géométrie variable...

- Troisième provocation de la fiche : l'évolution des règles d'accès aux postes HE B qui reviendra à remettre en cause le niveau des quotas actuels au détriment des AFIPA et à rompre totalement avec le principe de la filière courte et de la filière longue en allongeant de manière substantielle le temps de passage des AFIPA sur les postes HE A au bénéfice là aussi d'une population bien ciblée. Nous sommes en capacité de le démontrer.

Même si certains éléments présentés dans la fiche peuvent trouver leur logique, sa tonalité générale ne peut induire que désapprobation de notre part et de tous nos collègues IP et AFIPA,

Comme nous n'avons jamais cessé de vous le répéter, la DG ne peut plus continuer à traiter les sujets façon puzzle pour les cadres supérieurs en fonction des pressions du moment et cette fiche en est encore une fois une parfaite et malheureuse illustration.

Monsieur le Président, 8 ans après la fusion et l'obligation d'aller vite, le temps des rustines à répétition a trop duré, il vous faut maintenant et nous vous le demandons de manière solennelle engager les états généraux des carrières des cadres supérieurs de la DGFIP qui devront enfin définir ce que sont les parcours de carrières des uns et des autres et instaurer des doctrines d'emplois de chaque grade.

Monsieur le président, nous sommes collectivement au bout de la route, le ravin n'est vraiment plus très loin et il est encore temps de réagir, mais ce temps est vraiment compté.